



Conseil d'administration du château de Fontainebleau

Compte-rendu du CA du 04 juillet 2017
par vos représentants du personnel

Le discours introductif du Président a été l'occasion de revenir sur le sinistre survenu une semaine plus tôt. Le mardi 27 juin, en fin d'après midi, un départ de feu a endommagé un pan de la toiture surplombant la Chapelle de la Trinité. Comme souvent en pareil cas, l'origine de l'incendie résulte de travaux par point chaud, opérés par une entreprise sur un chéneau de la façade près du Pavillon de l'Orgue. Afin d'évaluer et de remédier aux dommages subis sur la voûte et les décors de la Chapelle suite aux infiltrations d'eau liées à l'intervention des pompiers, il a été décidé la fermeture au public de celle-ci pour plusieurs semaines. Si la Direction a souligné le rôle actif joué par l'ensemble des intervenants pour circonscrire l'incendie, et l'importance de respecter les procédures et de procéder à des exercices réguliers, nous avons pour notre part tenu à alerter avec gravité les administrateurs sur une face sombre du dispositif avec ses points de vulnérabilité. Ainsi, alors que les conditions étaient réunies pour une intervention rapide sur la toiture de la Chapelle, il en irait tout autrement en de très nombreuses parties du château, tant l'accès à certains combles en particulier, est hautement problématique. La très grande complexité architecturale intérieure du château, et l'absence de moyens appropriés pour accéder rapidement et en toute sécurité à de très nombreuses trappes d'accès aux combles et à la détection incendie, sont des obstacles très sérieux à une action efficace en cas de levée de doute ou pour une intervention des SP sur feu avéré. Nous avons souligné la nécessité d'inclure dans les travaux du schéma directeur le financement d'une opération spécifique de sécurisation des accès.

- **1- Approbation du procès-verbal du CA du 07 mars 2017**
- **2- Rapport d'activité 2016**

C'est un peu toujours la même chose : l'administration nous gratifie d'un document de très belle facture, où toutes les activités de l'année écoulée sont passées au crible, des administrateurs saluent le travail accompli par l'établissement avec force louanges, et vos élus entrent alors en scène pour jouer les empêcheurs de tourner en rond, en présentant un envers du décor beaucoup moins reluisant. C'est que ce rapport nous oblige ! En qualité de représentants du personnel, nous nous devons de marteler que derrière la sécheresse des chiffres, des bilans et des objectifs, il y a avant tout des hommes et des femmes, agents d'un service public culturel, qui triment tout au long de l'année, ne comptant pas leurs efforts et leur investissement pour tenir une cadence particulièrement soutenue imposée par les projets. De fait nous avons fait valoir qu'il serait plus juste de parler d'un rapport de *suractivité*, tant mener de front autant de missions avec aussi peu d'effectifs tient de la gageure. Les très nombreux chantiers menés simultanément dans le cadre du schéma directeur, accentuent la pression sur les équipes du château, lequel est mis en difficulté pour garantir une maîtrise et un contrôle total à chaque étape des opérations. Inlassablement il nous faut réaffirmer que le sous effectif n'a de cesse de se creuser, et que le volume grandissant d'activités brassées par l'établissement croît sans commune mesure avec les maigres renforts en personnels, en créant en permanence des besoins nouveaux qui ne sont pas pourvus. Dans ces conditions la surchauffe généralisée menace à tout instant l'établissement.

« Vous avez aimé 2016, vous adorerez 2017 ! », telle fut, à l'adresse du conseil, notre conclusion.

- **3- Budget rectificatif 2017 n° 2**

A ce stade de l'année il n'est pas jugé nécessaire de procéder à des mouvements en **fonctionnement**, les recettes constatées suivant la courbe tendancielle initialement prévue. **Pour rappel les recettes de fonctionnement s'établissaient à 6 271 329 €**

Au titre du budget d'investissement les recettes s'établissent à 15 988 413 € soit une augmentation de 589 048 € :

- l'établissement va bénéficier d'une subvention de 419 421 € versée par l'État au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation afin d'assurer la sécurisation des établissements publics (5 M d'€). L'EPCF va rapidement percevoir 80% de cette subvention soit **335 537 €** qu'il est possible d'inscrire au budget (cette enveloppe permettra notamment l'installation de caméras de haute technologie aux différentes entrées du domaine) ;

- **253 511 €** correspondent à des mécénats déjà reçus ou annoncés avec certitude : *25 210 € pour la restauration de l'escalier du Fer à Cheval, 63 054 € pour la restauration des collections, 69 741 € pour la restauration du Pavillon de l'Etang, et 95 506 € pour les porcelaines « des Sèvres pour Fontainebleau »*

Les dépenses d'investissement augmentent de + 643 511 € et s'établissent à 18 303 982 € en AE et 15 357 481 € en CP :

On notera notamment :

- **150 000 € pour des opérations d'urgences au Cabinet des Laques**, consécutif à un incident survenu sur le système de traitement climatique qui a altéré les panneaux de laques nécessitant leur restauration et la réparation des installations aérauliques ;

- **96 000 € pour des interventions d'urgence principalement sur les CTA** (centrales de traitement de l'air) de l'aile Louis XV, afin de prévenir les incidents graves qui se sont produits à deux reprises cet hiver ;

- **74 000 € pour le réaménagement partiel du musée Napoléon** (l'opération totale est chiffrée à 189 000 €) ;

- **165 506 € supplémentaires dévolu aux acquisitions de pièces de la collection de porcelaines de Richard Baron Cohen**, et tout particulièrement pour une pièce majeure : le cabaret des princesses de la Famille impériale classé « œuvre d'intérêt patrimoniale majeur ». Le lot dont fait partie cette pièce est évalué à 500 000 €, financé à hauteur de 257 044 € par du mécénat d'entreprises ou de particuliers. 54 463 € sont directement prélevés sur le fonds de roulement de l'établissement.

- **4- Conditions générales de vente des billets en nombre**

La vente à l'avance de billets et de prestations auprès des professionnels du tourisme, des comités d'entreprise et les collectivités, est déjà effective et incluse dans la grille tarifaire. Cependant faisaient défaut les **conditions générales des ventes (CGV)**, document opposable à tout acheteur professionnel, dont la formalisation permet une communication claire et préalable des conditions imposées par le vendeur. L'Établissement entend développer ce secteur, en particulier dans le cadre de la vente à distance (par internet).

- **5- Gratuité d'accès aux collections permanentes et aux expositions temporaires pour les artistes professionnels**

Il s'agissait de clarifier les conditions permettant aux « artistes professionnels des arts graphiques, plastiques et photographes » de bénéficier de la gratuité. Ces derniers devront présenter aux caisses les pièces justificatives attestant de leur affiliation au régime de sécurité sociale des artistes-auteurs *La maison des artistes*, selon les modèles fournis. Ces dispositions sont applicables à compter du 01^{er} août 2017.

- **6- Saison culturelle 2018**

Le programme d'exposition à venir est tributaire de la fermeture pour travaux de la salle de la Belle Cheminée jusqu'à février 2019, lesquels s'inscrivent dans le programme de rénovation de l'aile de la Belle Cheminée dans le cadre du schéma directeur. Conséquence immédiate : il n'y aura pas d'exposition-dossier à l'automne 2017, et la grande exposition annuelle en 2018, consacrée à Louis-Philippe, est programmée à l'automne et non au printemps comme à l'accoutumée.

Reconfiguration partielle du Musée Napoléon 1^{er} Le musée, situé au 1^{er} étage de l'aile Louis XV, est actuellement fermé pour les travaux liés à l'éclairage de sécurité et à la sécurisation des vitrines. Profitant de cette opération, il a été décidé de procéder à son réaménagement et de revoir la muséographie des salles qui date de 1986, en vue d'y intégrer des récentes acquisitions et des dépôts de grandes institutions ou collectionneurs particuliers. Sa réouverture, prévue au début de l'année 2018, marquera une première étape dans le projet de redéploiement du musée sur deux niveaux, dont l'opération est prévue dans la phase 3 du schéma directeur (2026).

Rois du monde. La fonction royale à travers les siècles et les civilisations (*titre provisoire*) 8 septembre – 8 octobre 2018 dans la salle de Bal. Cette exposition sera montée avec le mécène qui apportera la plus forte contribution au financement de la restauration de l'escalier du Fer à Cheval, lequel confiera une soixantaine d'œuvres de sa prestigieuse collection particulière. Le budget estimé est de 280 à 300 000 € pris en charge par le mécène.

Louis Philippe à Fontainebleau : le roi et l'histoire 20 octobre 2018 – 21 janvier 2019. Louis-Philippe a largement contribué à restaurer et entretenir le château, en consacrant 3,4 millions de francs, preuve de son attachement pour Fontainebleau, tout au long de plus de cinquante séjours qu'il y fit. L'exposition se déroulera dans le parcours de visite du château, dans des espaces historiques réinvestis, restaurés, revisités par Louis-Philippe et sa famille, et s'attachera à présenter la vie de cour à Fontainebleau sous la monarchie de Juillet. Le budget est estimé à 500 000 €.

Fort du succès d'audience rencontré par les opérations de reconstitutions, le château a pour ambition de programmer chaque année au printemps un événement d'histoire vivante autour de Napoléon 1^{er}

Deux projets sont proposés en 2018, qui associeront la présence de reconstitueurs et une offre culturelle (théâtre, musique...) :

- les 28 et 29 avril un événement sur le thème de Napoléon 1^{er} budget de 30 000 € ;
- les 20 et/ou 21 octobre la vie de cour à l'époque de Louis-Philippe budget de 15 000 €.

Les trois points suivants traitent de la stratégie que l'établissement entend mettre en place les prochaines années pour accroître son développement (*il nous est difficile de détailler ici l'ensemble des différents axes stratégiques, aussi nous vous invitons à vous rapprocher de vos élus qui vous communiqueront les différents documents*)

- **7- Stratégie éducative**

L'attention portée à l'éducation artistique et éducative se traduit par une fréquentation de près de 50 000 scolaires en 2016, soit 1 600 classes accueillies. Le plan d'action pour les trois prochaines années s'articule notamment autour du renforcement de la diffusion du discours du discours pédagogique du château autour de l'histoire, de l'histoire de l'art et des métiers du patrimoine, et une politique d'éducation artistique et culturelle visant à favoriser la rencontre entre les élèves les œuvres d'art et les artistes, via des artistes « à domicile » et des résidences d'artistes.

- **8- Stratégie numérique**

Parmi les nombreux axes de développement prévus dans le plan d'action 2017-2019 on notera la refonte du site web dont le budget est estimé à 90 000 €, avec une AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) pour accompagner l'établissement dans sa démarche, mais aussi la multiplication des canaux de vente en ligne, la dynamisation des réseaux sociaux, la mise en place d'un nouvel outil de

visite numérique, le développement de l'archivage électronique... A noter que l'établissement a recruté un cabinet de conseil en propriété intellectuelle afin de l'accompagner dans la gestion et la protection de la marque « *château de Fontainebleau* » et des noms de domaines associés.

- **9- Stratégie mécénat**

560 000 € ont été perçues en 2016. Le plan d'action 2017-2019 prend en compte la nécessité d'adapter l'organisation de la mission mécénat via la modification de l'organigramme. Actuellement limité dans ses moyens d'action par des moyens humains insuffisants, le service doit avoir recours à la sous traitance auprès de sociétés de frundaising. L'EPCF entend fidéliser les mécènes historiques, et mettre l'accent sur une meilleure connaissance du château via des réseaux identifiés. Malgré un déficit de notoriété, le château dispose d'un potentiel considérable et souhaite être plus actif sur le très concurrentiel mécénat étranger, et particulièrement à destination des États-unis.

- **10- Responsabilité sociétale des organisations (RSO)**

Ce point découle de la politique générale de « stratégie nationale de transition écologique vers le développement durable » (SNTEDD), adoptée par le gouvernement en 2015. Au ministère de la Culture la démarche se décline en trois volets, pour lesquels le château a défini un plan d'action (*présenté au CA du 15 décembre 2015*) :

- un volet sociétal : *agir pour renforcer la cohésion sociale, agir pour sensibiliser et diffuser la culture du développement durable...*
- un volet social : *agir pour promouvoir la diversité, agir en faveur des personnes en situation de handicap, agir pour promouvoir la qualité de vie au travail ;*
- un volet environnemental : *maîtriser les consommations d'énergie, économiser les ressources et promouvoir le recyclage, préserver la biodiversité, promouvoir une politique de déplacements écoresponsables.*

Les nouveaux projets pour les années 2017 – 2020 portent sur :

- **le renforcement de la politique achat en lien avec la stratégie RSO**, en prévoyant des clauses dans les CCAP en vue de sensibiliser et d'inciter les entreprises menant une véritable politique de lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité homme-femme ;

- **l'amélioration du cadre de vie des populations dans le cadre de la réhabilitation du quartier des Héronnières (12 000 m²)**. Ce projet vise à la reconversion des locaux en vue de la conservation du patrimoine, mais peut être porteur de créations d'emplois et fédérateur de la population autour des activités qui y seront créées. Un appel à idées a été lancé en 2016 et sera suivi d'un appel à projet publié début 2018 ;

- **une politique immobilière et de rénovation des installations établie dans le souci de la qualité énergétique et le respect de l'environnement**. Il s'agit de poursuivre le programme de rénovation et de mises aux normes des logements de fonction, orienté en faveur d'une meilleure qualité énergétique et d'une diminution des nuisances à l'environnement. L'EPCF est aussi amené à dresser un bilan énergétique de son parc immobilier. Dans la poursuite du même objectif, lors des phases 2 et 3 du schéma directeur l'ensemble du réseau de chauffage et de traitement de l'air doit être remplacé à neuf.

Vos représentants du personnel au Conseil d'administration :

membres titulaires : alexandre Bouclon et dominique Perrin

membres suppléants : richard Sabatin et marie-Line Patin